

Parc Aquatechnique
7 rue de Berlin- 34200 SETE
Réception du public uniquement sur rendez-vous

Tél : 04 67 74 07 34 - Fax : 04 67 74 01 21
Email : gestion@geom7.fr
Web : www.geom7.fr

Note d'honoraires n° 202211-04358

Sete, le 29 novembre 2022
Dossier n° 19-1205A1

SAS HECTARE

Le Clos des Chanterelles
215 RUE DU ROMARIN
BP18
34830 CLAPIERS

A l'attention de Monsieur LEDOUX Jérôme

RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES COMPLÉMENTAIRES
CHEMIN DES PARROS - CAMPAGNAN

Désignation de la prestation	Facturé
Selon devis estimatif n° 202206-04925 du 09/06/2022 accepté le 13/06/2022 d'un montant de 710 € HT	
RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES COMPLÉMENTAIRES	380,00
Chemin du Parros, sur 100 mètres linéaires environ	
- Vacation sur site, installation et repli du matériel topographique (station robotisée, GPS centimétrique, distancemètre laser, etc.)	
- Mise en place d'un canevas polygonométrique de base. (rattachement des relevés au système de coordonnées national RGF93 Coniques conformes et au Nivellement Général de la France, (dans la mesure d'un calibrage possible sur le réseau national GPS-TERIA)	
- Relevé topographique de l'état des lieux y compris les abords et confronts, dont voirie et réseaux divers apparents, (en vue de la réalisation du plan en 2D)	
REMARQUE : Les lieux doivent être libres d'accès et désencombrés si nécessaire (broussailles, encombrants, ...)	
En une seule intervention. Dans le cas où un retour sur site est nécessaire, une mission complémentaire sera appliquée.	
F forfait de base pour chaque déplacement supplémentaire sur site de 70.00 € H.T./heure	
MONTAGE DU FOND DE PLAN TOPOGRAPHIQUE	240,00
- Calculs polygonométriques et altimétriques des points du canevas et des points de détail,	
- Montage du plan topographique géoréférencé (plan 2D),	
- Application cadastrale en D.A.O.	
- Livraison du plan au format DWG et deux exemplaires papiers.	
GESTION ADMINISTRATIVE DU DOSSIER	90,00
- Frais de secrétariat, ouverture et archivage du dossier physique et dématérialisé, gestion-comptabilité,	
- Contacts téléphoniques, courriers postaux et électroniques avec les différents intervenants,	
- Livraison des fichiers informatiques et des plans en couleurs au format papier.	

Don pour accord Jérôme

29 NOV. 2022

Suite Note d'honoraires n° 202211-04358[illegible]

Conformément à l'article L441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement indiquée à l'alinéa ci dessus. Le taux de ces pénalités est de 20% par an.

Il ne peut être tenu responsable, de quelque manière que ce soit, ni solidairement, ni in solidum, à raison des dommages imputables aux autres intervenants participant à l'opération.

Pour tout litige afférent à l'exécution de nos prestations, le client étant un « consommateur » au sens de l'article liminaire du code de la consommation, est informé qu'il peut saisir le médiateur de la consommation, soit par voie électronique à www.anm-conso.com, soit par courrier postal à l'attention de l'ANM Conso, 62 rue Tiquetonne – 75002 Paris.